

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danièle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 005-286/16/CT

■ Approbation d'une convention avec le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) pour le prêt gracieux de l'exposition des sons et des bruits pour le territoire Marseille Provence

DEESV 16/14842/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a la charge de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement et plus particulièrement de la révision quinquennale des documents réglementaires, à savoir la cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), initiée dès 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM).

Au 1er janvier 2016, le territoire des communes faisant partie de la communauté urbaine est inclus au sein de la métropole AMP (compétente en termes de gestion des nuisances sonores) et correspond au Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Par décision du Conseil Métropolitain n°HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 AMP a, par la suite, délégué ses compétences de gestion des nuisances sonores au Conseil de Territoire Marseille-Provence, qui poursuit les actions de MPM sur le même périmètre géographique.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence a la volonté de compléter l'action obligatoire (cartographie et PPBE) et de la valoriser au sein d'une démarche cohérente de bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'environnement sonore.

Le Conseil Territoire Marseille Provence envisage, notamment, de poursuivre l'organisation, initiée en 2016, d'évènements de sensibilisation et de communication dans ses communes membres et de mettre en place des actions exemplaires de gestion des nuisances sonores.

Pour ce faire, le Conseil Territoire Marseille Provence bénéficie de l'expertise du Club déciBel Villes animé, sous le haut patronage du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), qui accompagne les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'environnement sonore.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) la métropole AMP développe une mission d'aides aux communes de son territoire pour la l'information et la sensibilisation sur les nuisances sonores et plus particulièrement leur réduction.

Différentes actions de sensibilisation sur les nuisances sonores ont été réalisées sur le territoire de Marseille-Provence dont l'adaptation, au territoire, de l'exposition « Des sons et des bruits » créée par le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB).

L'objectif de la métropole AMP est de diffuser largement l'information auprès du grand public, par le biais de l'exposition.

Par ailleurs, le CRES PACA mène sur trois ans une action régionale, financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA) sur 3 ans, visant la prévention des risques auditifs et extra-auditifs auprès des collégiens. Le CIDB assure, dans ce cadre, la formation d'enseignants et la sensibilisation de collégiens.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Aussi, en vue d'accroître la diffusion de l'information auprès du grand public et compléter son action de sensibilisation, la Métropole AMP souhaite mettre gracieusement à disposition du CIDB l'exposition « Des sons et des bruits » du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

L'exposition permettrait de compléter et d'illustrer la sensibilisation réalisée par le CIDB pour le compte du CRES PACA, et ainsi en faire bénéficier les enseignants et les collégiens du territoire de la métropole AMP.

L'action portée par le CRES PACA s'inscrit dans la continuité de la sensibilisation réalisée par la métropole AMP sur le territoire Marseille Provence, et permet de la compléter en touchant un public peu accessible à la métropole AMP, de par ses compétences.

Les actions de formation et de sensibilisation assurées par le CIDB dans ce cadre auront lieu, pendant trois ans, au cours du dernier trimestre de chaque année.

Dans cette optique l'exposition, propriété de la métropole AMP, sera mise à disposition du CIDB, prestataire du CRES PACA, pour une durée de trois ans à compter de la notification de la présente convention. Les dates et la durée du prêt seront fixés, avec l'accord de la Métropole, au moins deux mois avant la campagne annuelle de sensibilisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil Métropolitain n°HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;
- La loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, instituant de nouvelles obligations pour la Communauté ;
- Urbaine en matière de planification de la lutte contre les nuisances sonores ;
- Les délibérations DDIP 001-694/13/CC et PEDD 009-301/14/CC de création et d'affectation d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores urbaines sur le territoire communautaire.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est important pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence de procéder au prêt gracieux de l'exposition « Des sons et des bruits », au CIDB pour une sensibilisation d'enseignants ;
- Qu'il apparaît nécessaire d'effectuer une sensibilisation de l'ensemble de nos concitoyens et plus particulièrement le jeune public ;
- Que l'utilisation de l'exposition « Des sons et des bruits » créée par le CIDB pour le Conseil de territoire Marseille-Provence représente un moyen efficace d'atteindre cet objectif sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé le prêt, à titre gracieux au CIDB, de l'exposition « Des sons et des bruits » du territoire Marseille Provence dans le cadre d'une sensibilisation pour une durée de trois ans.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat qui fixe les modalités du prêt à titre gracieux au CIDB de l'exposition « Des sons et des bruits » du territoire Marseille Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016